

Demande d'ouverture de dépôt – personnes morales

Pour pouvoir ouvrir un dépôt, nous vous prions de bien vouloir dûment remplir ce formulaire, le signer et le retourner directement par la poste ou par fax à **Swiss Life, Shareholder Services, Case postale, 8022 Zurich**. Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous donner tout renseignement complémentaire.

Par le présent formulaire, nous demandons l'ouverture d'un dépôt de titres pour la conservation, la comptabilisation et la gestion de valeurs mobilières émises par Swiss Life Holding ou ses filiales.

Donneur d'ordre Société: _____
 Siège de l'entreprise: _____
 Branche: _____ Forme juridique: _____
 Adresse de l'entreprise (rue, NPA et localité) _____

Communications de Swiss Life Holding souhaitées en: allemand français italien anglais
 à l'adresse ci-dessus ou à l'adresse suivante:
 Nom: _____
 Rue, n°: _____ NPA, localité: _____

Avoirs Les versements doivent être effectués
 (Dividende, produit droits de souscr.) sur notre compte bancaire n°: _____ Banque: _____

 N° de clearing: _____ NPA, localité: _____
 sur notre compte postal suisse n°: _____

Dispositions administratives

Inscription au registre des actions. Par la présente, nous chargeons Swiss Life de procéder à l'inscription au registre des actions de Swiss Life Holding, ou de ses filiales, des titres que nous avons acquis ou que nous acquerrons à l'avenir.

Conditions d'inscription. Nous prenons acte du fait que Swiss Life Holding, ou Swiss Life, peut, sur la base des limites d'inscription statutaires, refuser de nous enregistrer comme actionnaire disposant du droit de vote. **Nous déclarons détenir les actions nominatives conservées dans le dépôt de titres de Swiss Life en notre nom et pour notre propre compte, et non pas à titre fiduciaire ni pour le compte de tiers.** Swiss Life est habilitée à communiquer les données nécessaires à la conservation, la comptabilisation et la gestion des titres au tiers et aux banques mandatés pour effectuer ces activités, ou à leur transmettre les données figurant ici ainsi que toutes les modifications. Nous nous engageons à informer Swiss Life sans délai et par écrit de toute modification des données fournies sur ce formulaire.

Pouvoir de transfert en cas de changement de propriété. Par la présente, nous donnons pouvoir à Swiss Life de céder en notre nom les actions nominatives qui sont ou seront à l'avenir conservées dans le dépôt de titres de Swiss Life afin de remplir les conditions formelles dans le cas d'une vente ultérieure. Ce pouvoir ne s'éteint pas avec le décès, la faillite ou la perte de la capacité d'exercer du requérant.

Exclusion de l'impression des titres. Nous prenons acte de ce que l'ordre de transfert d'actions nominatives non matérialisées et la révocation du pouvoir de transfert ne peuvent être donnés que par l'intermédiaire de Swiss Life. Nous certifions avoir pris connaissance du fait qu'en vertu des statuts de Swiss Life Holding, nous ne pouvons pas faire valoir un quelconque droit à l'impression et à la fourniture de certificats pour les actions nominatives de Swiss Life Holding. En revanche, nous pouvons demander à tout moment l'établissement d'une attestation relative aux actions inscrites à notre nom au registre des actions.

Droit de vote lié aux actions en dépôt. Nous déclarons accepter les dispositions suivantes du chiffre 12.3 du règlement de dépôt concernant l'exercice du droit de vote lié aux actions en dépôt: "Si un déposant inscrit au registre des actions omet de requérir sa carte d'admission et de vote en temps utile conformément au chiffre 12.1 ou si, bien qu'ayant reçu les formulaires de procuration visés au chiffre 12.2, il ne donne pas d'instructions valables pour l'exercice de ses droits de vote à l'assemblée générale, Swiss Life sera habilitée, sans y être tenue, à exercer ces droits au nom du déposant inscrit, dans le sens des propositions du conseil d'administration."

Nous acceptons les conditions du règlement de dépôt.

_____, le _____ Lieu et date
 _____ Signature/s

Important! Les personnes morales ou les sociétés de personnes, qui ont leur siège en Suisse et qui sont inscrites au registre du commerce, doivent transmettre un extrait du registre de commerce établi par le préposé au registre du commerce ou un certificat équivalent concernant la société. Les personnes morales et les sociétés de personnes qui ont leur siège en Suisse mais qui ne sont pas inscrites au registre du commerce doivent envoyer une copie certifiée conforme de leurs statuts ou un certificat équivalent. Les personnes morales et les sociétés de personnes qui ont leur siège à l'étranger doivent remettre une copie de leurs statuts certifiée conforme par les autorités ou un certificat équivalent. Les documents requis doivent dater de moins d'un an et correspondre à la situation actuelle.